

CONSEIL MUNICIPAL du 12 FEVRIER 2025

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel le 12 Février 2025 à 19 heures sous la présidence de Pierre BOUTTEMY, Maire.

Les élus à l'unanimité ont :

1) Donné un avis favorable au plan d'épandage sur des parcelles situées au Nord Est de la Commune dans le cadre d'une consultation du public sur la demande présentée par la Société Saint Charles de GHYVELDE pour son élevage de 3036 animaux équivalents porcs.

2) Accepté après accord des gestionnaires, la rétrocession à titre gratuit des voies et espaces communs des lotissements Edelweiss II et III de la SAS MAVAN AMENAGEUR.

- de ce fait :

a) La voirie (chaussées et trottoirs) sera classée dans le domaine public communal.

b) - Les espaces verts seront classés dans le domaine privé de la Commune.

- Les frais d'acte seront à la charge de MAVAN AMENAGEUR.

- Monsieur le Maire a été autorisé à signer tous les actes et documents relatifs à cette décision.

3) Décide de retenir le nom de « Moulin de l'Enfance » au bâtiment en phase de finition regroupant la petite crèche et la Salle multi-activités.

La prochaine réunion de conseil destinée au budget 2025 est fixée au **Mardi 8 Avril 2025 à 19 heures.**

Le Maire

P. BOUTTEMY

